

Message d'origine-----

De : Carvalho, Rafael (BAPE)

Envoyé : 24 septembre 2010 15:51

À : 'dlacasse@upa.qc.ca'

Objet : Art 1.3 Cession des droits - clause de réciprocité

Bonjour M. Lacasse,

Nous aimerions savoir si vous tenez toujours à avoir une clause de réciprocité à l'égard de l'article 1.3 qui porte sur la cession des droits. Nous nous posons la question, car ce sujet avait été soulevé par vous lors de la rencontre préparatoire du 20 septembre, par contre vous ne l'avez pas abordé durant la rencontre de médiation du 23 septembre avec le promoteur du projet.

Merci de nous revenir sur ce sujet,

Rafael Carvalho, M. Env.

Analyste

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

Édifice Lomer-Gouin

575, rue Saint-Amable, bureau 2.10

Québec (Québec) G1R 6A6

Téléphone : 418 643-7447 poste 520

Sans frais : 1 800 463-4732

Télécopieur : (418) 646-9474

rafael.carvalho@bape.gouv.qc.ca

www.bape.gouv.qc.ca